

NÉGOCIATION DE L'AVENANT SUR L'INTÉRESSEMENT EDF 2027

2nd séance de négociation de l'avenant 2026 liée à l'accord intéressement 2024-2027 :

Concernant la structure de l'intéressement : alors qu'elle le pourrait, la direction refuse toujours de revoir la structure dans le cadre de cette négociation d'avenant.

Par principe, la CGT a rappelé ses revendications sur la structure :

- Un **montant forfaitaire**, donc identique pour tous, car les pierres apportées au résultat d'EDF par un agent en GF3 ou à la tête de l'entreprise ont pour la CGT la même valeur. Les qualifications et responsabilités relèvent uniquement des salaires et rémunérations.
- **A défaut d'un montant forfaitaire :**
 - Le passage à un **quart de hiérarchisation** (montant $\frac{1}{4}$ hiérarchisé / $\frac{3}{4}$ forfaitisé) au lieu de la semi-hiérarchisation actuelle (montant $\frac{1}{2}$ hiérarchisé / $\frac{1}{2}$ forfaitisé).
 - Le passage du **plancher à 40000€** de salaire annuel brut (permettant un intéressement plus élevé pour les revenus inférieurs à ce niveau de salaire).
 - La prise en charge du **financement du plancher par l'entreprise** (actuellement financé par le coefficient C appliqué à l'ensemble des intéressements).
 - La mise en place d'un **plafond à 80000€** de salaire annuel brut de salaire annuel brut (permettant de rehausser l'intéressement pour 95% des agents).

Concernant l'enveloppe globale (Imax) et les critères, la CGT a porté :

- **Imax a minima de 3500€** au lieu des 3220€ prévus dans l'accord pour 2027.
- **Neutralisation des impacts extérieurs** à l'entreprise (crise énergétique, VC1 Fla3, ...).
- **Amélioration des niveaux d'atteinte des critères** (Prod, Contrats, RSE, ...).
- **Ajout d'un critère Effectif** (Embauches Apprentis, Exécutions, Maitrises).
- **Ajout d'un critère Satisfaction client** côté Commerce.

Concernant l'abondement, la CGT a porté :

- Rappel de notre position sur le renvoi de l'abondement dans le budget de l'intéressement.
- A défaut, **faire bénéficier celle et ceux ayant la plus faible capacité d'épargne** en révisant la règle actuelle des 210 € d'abondement sur 700 euros versés (soit 30%).
 - > **Revendication CGT sur la révision de la règle d'abondement :**
 - 100% sur 210 euros de versement = 210 euros d'abondement.
 - 200% sur 105 euros de versement = 210 euros d'abondement.
 - **300% sur 70 euros de versement = 210 euros d'abondement > le plus juste ...**

En l'état des discussions, la direction refuse toute augmentation de l'Imax fixé à 3220 euros, ainsi qu'une répartition plus juste de l'abondement sur les versements volontaires.

Dans l'intérêt des salariés, la CGT invite fermement la direction à revoir sa position !

**LUI PRIVILÉGIANT LES SALAIRES, LA CGT REVENDIQUERA
TOUJOURS UN INTÉRESSEMENT SOCIALEMENT PLUS JUSTE !**